



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation de région académique à l'information et à l'orientation

Lille, le 3 janvier 2023

DRAIO

N° L-22-544

Affaire suivie par :

Dominique LEVÉQUE

DRAIO

Fabien BERTELOOT

DRAIO adjoint

Mél : draio@region-academique-hauts-de-france.fr

La rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Le recteur de l'académie d'Amiens

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709 - 59033 LILLE cedex

03 20 15 66 05

Rectorat d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 Amiens cedex 9

03 22 82 39 20

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public du
second degré

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

S/c de Madame et Messieurs les directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

Objet : Politique d'orientation et procédures d'orientation en région académique – Année 2022-2023

Le renforcement de la politique d'orientation constitue un axe prioritaire et réaffirmé en région académique et un levier essentiel de notre politique d'égalité des chances.

La lutte contre les déterminismes sociaux, de territoire et de genre, la déconstruction des mécanismes d'autocensure liés aux représentations des différentes voies de formation et du monde du travail doivent être une priorité tout au long de la scolarité des élèves.

À titre d'exemple, rappelons que la voie professionnelle accueille 44,1% d'élèves boursiers, la voie générale et technologique n'en n'accueillant que 24,3% (données APAE 2021-2022) et que 45,7% de collégiens issus de l'éducation prioritaire choisissent en fin de 3^e la voie professionnelle, contre 36,8% pour les collégiens hors éducation prioritaire.

L'orientation des élèves doit se travailler dès la classe de cinquième et tout au long de la scolarité. Le collège représente ainsi un maillon essentiel de notre politique d'orientation qui doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, bien en amont du palier des choix d'orientation de fin de troisième.

L'aide à l'élaboration des choix d'orientation nécessite un dialogue régulier et constructif et sur le long terme entre les élèves, les familles et les équipes éducatives. Les procédures nationales d'orientation en classes de 3^e et 2nde générale et technologique concrétisent ces échanges qui seront nécessairement approfondis pour les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers ou qui relèvent du champ médical, du handicap. Nous vous demandons également de porter la plus grande attention aux parcours des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

L'accompagnement des élèves et des familles mis en place dans votre établissement se structurera autour des axes essentiels suivants :

- **Valoriser la voie professionnelle comme une voie de réussite et d'excellence pour tous**

L'orientation vers la voie professionnelle est supérieure en région académique de 4,7 points par rapport au taux national, notre objectif est de faire évoluer les représentations de la voie professionnelle comme un lieu de possibles et d'ambition pour tous les élèves permettant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

- **Accompagner le plan de valorisation de la voie technologique**

Celui-ci sera développé en région académique durant l'année scolaire 2022-2023 (voir sous ces liens : [académie d'Amiens](#) – [académie de Lille](#)).

Notre objectif est notamment d'engager plus de jeunes dans un projet de poursuite d'études en STI2D ou STL et de permettre une meilleure connaissance des attendus et finalités de la filière STMG afin d'en faire une orientation choisie et pensée en cohérence avec un projet construit de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.

- **Renforcer les actions de découverte du monde économique et professionnel tout au long de la scolarité**

L'expérimentation nationale concernant la découverte des métiers au collège a rencontré une forte adhésion en région académique avec 100 établissements engagés (83 pour l'académie de Lille et 17 pour l'académie d'Amiens). Ceux-ci seront accompagnés par les DSDEN, la DRAIO et la DRAFFIC dans une perspective d'essaimage des pratiques innovantes et inspirantes.

Le Clubster Ecole Entreprise a renouvelé sa convention signée avec 24 organisations professionnelles pour la période 2022-2027. Les comités locaux école entreprise (CLEE) assurent le développement d'actions au plus près des territoires en lien, pour l'académie de Lille, avec le réseau des RIPREE (réfèrent insertion professionnelle et relation école entreprise présent au sein de chaque collège et lycée). Toutes ces initiatives doivent utilement s'articuler avec le travail mené au sein des SPEL (Service Public pour l'Emploi Local).

- **Diversifier les choix des enseignements de spécialité en voie d'enseignement général**

L'objectif est d'enrichir les choix de parcours d'orientation post-baccalauréat. Les enseignements de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI) et Sciences de l'ingénieur (SI) restent insuffisamment choisis par les élèves (respectivement 12,16 % et 4,68 %) et tout particulièrement par les filles alors qu'ils permettent des nombreuses possibilités de poursuite d'études et d'insertion professionnelle qui doivent être mieux valorisées.

- **Promouvoir des choix d'orientation non genrés**

L'analyse du processus d'orientation fait apparaître des choix fortement genrés¹.

Il s'agira de veiller au développement d'une plus grande mixité des filières et des formations au LGT et au LP, avec l'appui des corps d'inspection et des référents académiques égalité filles-garçons.

- **Favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour tous**

Les Cordées de la réussite, les Internats d'Excellence, les Cités éducatives, les Campus connectés et plus largement tous les dispositifs d'égalité des chances seront mobilisés pour favoriser un meilleur accès et une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur, plus particulièrement aux élèves issus de l'éducation prioritaire, aux lycéens professionnels et plus largement à tout jeune scolarisé dans des territoires exposés à des difficultés sociales ou géographiques spécifiques.

Par ailleurs, de nombreuses places restent encore vacantes dans les **Classes Préparatoires aux Grandes Écoles**. Les actions initiées les années antérieures se poursuivront (actions de formation à destination des enseignants, webinaires et immersions à destination des lycéens).

- **Conforter les liaisons entre le collège et le lycée puis entre le lycée et l'enseignement supérieur**

A chaque étape de la scolarité seront développées des actions participant à conforter ces liaisons, afin d'assurer la continuité et la sécurisation des parcours, quelle que soit la voie de formation. Le dispositif des stages passerelles sera mobilisé au lycée. Le renouvellement en 2022-2023 des conventions entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur permettra de donner une nouvelle impulsion dans les territoires.

Cadre de la mise en œuvre de la politique d'orientation en région académique

- **Le PPO**

Le Programme Pluriannuel d'Orientation (PPO) associé à un plan de formation ambitieux constitue un élément structurant de notre politique d'orientation. En interaction avec le contrat d'objectifs et le projet d'établissement, il permet d'établir une stratégie sur le long terme et un programme d'actions qui impliquent et fédèrent, dans une volonté de lisibilité et de cohérence, des acteurs multiples dont les familles font pleinement partie dans une

¹ À l'issue de la 3^e, les décisions d'orientation vers la voie professionnelle révèlent un écart entre les filles (33,8 %) et les garçons (45,2 %). En voie professionnelle, dans les 2^{ndes} professionnelles des familles de métiers du secteur de la production les filles représentent moins de 10% des affectés. Inversement, elles sont majoritaires dans les familles de métiers du secteur des services : plus de 61,6% en 2^{ndes} Pro Métiers de la relation client, jusqu'à plus de 97% en 2^{ndes} Pro Métiers de la beauté et du bien-être. A l'issue de la 2^{ndes} GT, 91% des élèves qui obtiennent une décision d'orientation vers la STI2D sont des garçons, 81,6% sont des filles en 1^{ère} ST2S. A l'issue de la 1^{ère} Générale, alors que moins d'une fille sur 2 choisit de poursuivre l'EDS Mathématiques, cette proportion est de 2 sur 3 chez les garçons.

démarche co-éducative. Le PPO permet ainsi d'inscrire l'accompagnement à l'orientation dans une démarche éducative et progressive, tout au long de la scolarité de l'élève, de la classe de 5^{ème} à l'enseignement supérieur. L'expérimentation de découverte des métiers au collège offre un cadre propice à l'écriture et à la mise en œuvre du PPO pour les établissements engagés.

Nous vous invitons à poursuivre votre engagement dans cette démarche et à nous communiquer votre PPO à l'adresse ppo@region-academique-hauts-de-france.fr.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sous ces liens : [académie d'Amiens](#) – [académie de Lille](#)

Les IEN-IO veilleront à mobiliser les directeurs de centre d'information et d'orientation pour accompagner sur les territoires les chefs d'établissement qui le souhaitent dans la finalisation de leur PPO. Ces derniers pourront s'appuyer sur l'expertise du psychologue de l'Education nationale de l'établissement.

- **Les procédures d'orientation**

Les temps forts de l'orientation (les semaines de l'orientation, le Printemps de l'Orientation, les Journées Portes Ouvertes...) soutiennent les procédures d'orientation qui jalonnent le dialogue avec les élèves et les familles.

Vous trouverez l'ensemble des éléments vous permettant la mise en œuvre de ces procédures, pour les paliers 3^{ème} et 2^{nde} GT, via ces liens : [académie d'Amiens](#) – [académie de Lille](#)

- la note technique sur la mise en œuvre des procédures d'orientation et ses annexes,
- les lettres aux familles, dont je vous remercie d'assurer la plus large diffusion,
- un mémento des actions à effectuer avant et pendant la campagne d'orientation pour la phase provisoire.


Les dates de la phase provisoire et de la phase définitive des procédures d'orientation pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Phase provisoire du lundi 9 janvier 2023 au lundi 27 mars 2023.**
- **Phase définitive du mardi 9 mai 2023 au mercredi 14 juin 2023.**

Vous voudrez bien veiller à mobiliser l'ensemble de vos équipes pour respecter les consignes et le calendrier définis pour ces procédures.

Les réponses aux objectifs des grandes orientations précisées ci-dessus constituent autant de défis à relever collectivement. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention Etat-Région qui définit les compétences partagées en matière d'orientation et répondent aux ambitions du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes et vous en remercions vivement.



Raphaël MULLER



Valérie CABUIL